

CONSEIL

Conseil

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1258ème SESSION

**qui s'est tenue au Château de la Muette, à Paris,
le lundi 16 avril 2012.**

La session du Conseil a été suivie d'une réunion des membres du Conseil avec l'Afrique du sud, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie et la République populaire de Chine.

JT03320894

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

56. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LE CONSEIL

- a) prend note des remarques introductives du Président, notamment que :
- sous le point 3, les « points a », le sous-point ix) [mandat révisé du Comité des produits chimiques] est retiré, suite à la réunion du Comité exécutif du 11 avril ;
 - les points sur la RCM et le rapport sur l'Evaluation en profondeur sont inversés, et que, pour le point sur la RCM, les sous-points sur les Travaux avec les partenaires clés et l'Adhésion de la Fédération de Russie seront examinés après les Orientations stratégiques ;
 - sous le point 5, la RCM, un CORR1 à la version courte de la Stratégie pour le développement [[C\(2012\)47/REV1](#)] a été diffusé suite aux discussions du Comité exécutif le 11 avril ;
- b) adopte le projet d'ordre du jour de sa 1258^{ème} session [[C/A\(2012\)4](#)], tel qu'amendé.

57. APPROBATION DU COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 1257^{ème} SESSION

LE CONSEIL

approuve le compte rendu succinct de sa 1257^{ème} session [[C/M\(2012\)3](#)].

POINTS 58 à 66 APPROUVES SANS DEBAT (« POINTS A »)

58. REVISION DU BUDGET 2012 DU PROGRAMME DE PARTIE II : CENTRE DE DEVELOPPEMENT

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)17](#) ;
- b) approuve les recettes estimées révisées pour le budget 2012 de l'Organisation, Partie II, Fond 31 – Centre de développement, comme suit :

Fond 31 – Centre de développement	
Contributions des pays participants	5 870 246 EUR ;
Vente des publications	100 000 EUR ;

- c) approuve les crédits révisés pour le budget 2012 de l'Organisation : Partie II Fond 31 – Centre de développement, comme suit :

Fond 31 – Centre de développement	5 970 246 EUR.
-----------------------------------	----------------

59. EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DE POLITIQUE ECONOMIQUE (CPE)

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2010\)30](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité de politique économique (ci-après « CPE ») est « élevée à très élevée » au regard du critère de pertinence, « moyenne à élevée » au regard de l'efficacité et « élevée » au regard de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le CPE devrait :
 - i) clarifier son mandat, en fixant un ensemble explicite d'objectifs d'action, tout en tenant compte de l'avantage comparatif de l'OCDE ainsi que des changements dans l'environnement institutionnel international ;
 - ii) mettre en place un bureau fonctionnel et déterminer comment optimiser la structure d'ensemble du Comité, notamment pour compléter le plus efficacement possible les activités de ses organes subsidiaires, et comment améliorer ses modalités de gouvernance, y compris les liens avec ses organes subsidiaires ;
 - iii) recentrer davantage ses réunions sur les questions transversales présentant un intérêt stratégique important et les organiser de manière à optimiser les possibilités d'un dialogue franc et ouvert entre délégués ;
 - iv) examiner comment l'ensemble de ses Membres pourraient tirer parti des activités du Groupe de travail n° 3, sans pour autant modifier son mode de fonctionnement ;
 - v) revoir son mode de consultation avec les partenaires sociaux institutionnels, notamment le retour d'information sur l'utilité de leurs contributions et leur prise en compte ;
 - vi) promouvoir activement l'impact de ses travaux, notamment en ce qui concerne l'examen multilatéral des politiques économiques ;
- d) invite le CPE à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à vi) ci-dessus, et à présenter au Comité d'évaluation un plan d'action s'y rapportant avant fin octobre 2012 ;
- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin avril 2013.

**60. EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE
D'EXAMEN DES SITUATIONS ECONOMIQUES ET DES
PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)31](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (ci-après « Comité EDR ») est « élevée » au regard des critères de pertinence, d'efficacité et d'efficacités ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le Comité EDR devrait :
 - i) améliorer la conception des recommandations formulées dans les études, en particulier leur focalisation, afin d'en renforcer l'applicabilité et l'impact sur les politiques, déterminer explicitement leur degré de priorité et renforcer leur suivi dans le temps ;
 - ii) veiller à ce que les conséquences des événements qui surviennent sur les marchés financiers pour l'économie réelle et vice versa soient dûment examinées dans les études ;
 - iii) expliciter plus clairement, dans ses *Principes et pratiques* concertés, le processus de choix des thèmes structurels à traiter dans les Études économiques, et veiller à ce qu'il soit, pour les études à venir, informé régulièrement des thèmes sélectionnés et des critères de cette sélection ;
 - iv) renforcer sa capacité à mener des débats structurés et en profondeur sur les thèmes structurels en faisant davantage participer à ses réunions des délégués ayant des compétences spécialisées, notamment, dans la mesure du possible, par le recours aux moyens électroniques de façon à encourager les contributions directes des capitales ;
 - v) s'efforcer de faire davantage participer à ses travaux l'Organisation mondiale du commerce, la Banque des règlements internationaux et la Banque mondiale, en leur qualité d'observateur ;
- d) invite le Comité EDR à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à v) ci-dessus ;
- e) note que le succès de la mise en œuvre de la recommandation c) iv) dépend aussi de la désignation par les Membres de délégués au Comité EDR ayant l'expertise adéquate ;
- f) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin mars 2013.

61. EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DES AFFAIRES FISCALES

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)25](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité des affaires fiscales (ci-après « CFA ») est « élevée à très élevée » au regard du critère de pertinence, « élevée » au regard de l'efficacité et « très élevée » au regard de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le CFA devrait :
 - i) développer ses capacités à définir des orientations claires à moyen et long terme pour contribuer à guider les travaux du Comité dans son ensemble ;
 - ii) examiner les moyens permettant de réduire les chevauchements inutiles entre les aspects de son programme de travail qui relèvent de l'administration fiscale et ceux qui relèvent de la politique fiscale, notamment au moyen d'une éventuelle session annuelle conjointe du Comité des affaires fiscales et du Forum sur l'administration de l'impôt ;
 - iii) réexaminer les modalités selon lesquelles les relations et activités des non-Membres sont mises en œuvre, ce qui relève actuellement de la responsabilité du Conseil pour la coopération avec les économies non OCDE, afin de leur attribuer des orientations plus stratégiques et d'élargir la participation des délégués à la prise de décision dans ce domaine ;
 - iv) renforcer ses relations avec les autres organisations internationales afin d'éviter les redondances, en particulier dans le domaine des relations avec les non-Membres ;
 - v) donner aux partenaires sociaux institutionnels et aux autres parties prenantes la possibilité d'apporter leur contribution à tous les niveaux du Comité, et notamment dans le cadre des discussions sur l'orientation de la politique fiscale ;
- d) invite le CFA à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à v) ci-dessus ;
- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin mars 2013.

62. LE PERSONNEL DE L'OCDE : DONNEES STATISTIQUES 2011

LE CONSEIL

prend note du document [C\(2012\)34](#).

**63. PROJET DE RECOMMANDATION DU CONSEIL SUR
DES PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LA
CONCEPTION ET LA MISE EN OEUVRE DE PLANS DE
RECONSTITUTION DES STOCKS HALIEUTIQUES**

LE CONSEIL

- a) prend note des documents [C\(2012\)46](#) et [C\(2012\)46/ADD1](#) ;
- b) adopte le projet de Recommandation du Conseil sur des principes et lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre de plans de reconstitution des stocks halieutiques, figurant en Annexe au document [C\(2012\)46](#), et convient de sa déclassification ;
- c) convient de la déclassification de l'étude intitulée *L'économie de la reconstitution des stocks halieutiques*, figurant dans le document [C\(2012\)46/ADD1](#).

**64. EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DES
POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT (EPOC)**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)14](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité des politiques d'environnement (ci-après « EPOC ») est « élevée » au regard du critère de pertinence, « moyenne » au regard de l'efficacité et « élevée à très élevée » au regard de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que l'EPOC devrait :
 - i) consulter les principaux utilisateurs sur les moyens de renforcer la qualité de ses produits et prendre les dispositions nécessaires pour que des améliorations puissent être apportées s'il y a lieu ;
 - ii) réviser la procédure utilisée pour élaborer son programme de travail, afin de la rendre plus simple et plus compréhensible pour les délégués, et devrait s'efforcer d'éliminer les travaux peu prioritaires ce qui contribuerait à améliorer la qualité de ses produits ;
 - iii) déterminer, d'ici la fin de 2014, dans quelle mesure sa nouvelle structure lui permet de renforcer son rôle stratégique et d'améliorer ses modalités de supervision des travaux menés par ses organes subsidiaires et de suivre les résultats des modifications apportées aux modalités de réalisation et de présentation des Examens environnementaux ;
 - iv) compte tenu de l'échelle des défis environnementaux d'ampleur mondiale, renforcer sa stratégie de collaboration avec les non-Membres, et notamment associer activement les économies émergentes à ses travaux ;

- v) veiller à ce que l'on puisse déterminer dans quelle mesure les contributions des ONG via le Bureau européen de l'environnement sont géographiquement équilibrées et, en cas de déséquilibres importants et récurrents, prendre des mesures pour favoriser un élargissement de l'éventail des contributions ;
- d) invite l'EPOC à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à v) ci-dessus, et à présenter au Comité d'évaluation un plan d'action s'y rapportant avant fin octobre 2012 ;
- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin avril 2013.

65. EVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITE DES PRODUITS CHIMIQUES

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)4](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité des produits chimiques est « élevée » au regard du critère de la pertinence, « moyenne à élevée » au regard de l'efficacité, « très élevée » au regard de l'efficacité ;
- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le Comité des produits chimiques devrait :
 - i) quand il soumettra son mandat au Conseil pour renouvellement, veiller à ce qu'il soit actualisé et comporte un ensemble d'objectifs politiques explicites ;
 - ii) revoir ses modalités de supervision des travaux menés par sa sous-structure, de façon à axer davantage l'effort sur la mise en œuvre de projets potentiellement difficiles, en particulier en termes de risques liés aux politiques, et à veiller à mettre fin aux projets présentant un intérêt moindre ou à les regrouper avec d'autres le cas échéant ;
 - iii) renforcer les liens entre ses travaux sur le thème environnement, santé et sécurité et ceux sur les questions de développement durable et de croissance verte, notamment dans le cadre d'une collaboration avec les autres organes de l'OCDE concernés ;
 - iv) favoriser une participation plus équilibrée des parties prenantes à ses travaux, en encourageant une consultation et une participation accrues de la société civile, tandis que les experts non gouvernementaux des délégations des pays Membres devraient être clairement identifiés ;
- d) invite le Comité des produits chimiques à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à iv) ci-dessus, et à présenter au Comité d'évaluation un plan d'action s'y rapportant avant fin juillet 2012 ;

- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin février 2013.

**66. TUNISIE : PROPOSITION D'ADHESION A LA
DECLARATION DE L'OCDE SUR L'INVESTISSEMENT
INTERNATIONAL ET LES ENTREPRISES
MULTINATIONALES ET DE PARTICIPATION AUX
TRAVAUX DU COMITE DE L'INVESTISSEMENT Y
AFFERENTS**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)79](#) ;
- b) convient d'inviter la Tunisie à :
- i) adhérer, avec les mêmes droits et responsabilités que les pays Membres de l'OCDE et les autres adhérents :
- à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales [C(76)99(Final) tel que modifiée le 25 mai 2011 [C/MIN\(2011\)11/FINAL](#)] ;
 - aux Recommandations connexes du Conseil C(86)55(Final), C(87)76(Final), C(88)31(Final) et C(89)76(Final) ; et
 - aux Décisions procédurales connexes du Conseil C(84)92, [C\(91\)73](#) et [C\(91\)47/FINAL](#) telles que modifiées, et [C/MIN\(2011\)11/FINAL](#), sous réserve de la notification des exceptions à l'Instrument relatif au traitement national ne dépassant pas la portée de celles figurant en Annexe I au document [C\(2012\)79](#) ;
- ii) participer aux travaux ayant trait à la Déclaration conformément aux conditions énoncées aux paragraphes 9 et 10 du document [C\(2001\)106/REV1](#) ; et à faire rapport, un an après l'adhésion, sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations formulées aux paragraphes 7 et 8 du document [C\(2012\)79](#) ;
- c) adopte le projet de Décision figurant en Annexe I au document [C\(2012\)79](#), modifiant l'Annexe A de la troisième Décision révisée du Conseil sur le traitement national, avec effet à compter de la date d'adhésion de la Tunisie à la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et aux Décisions et Recommandations connexes.

67. RAPPORTS D'ACTIVITES

LE CONSEIL

i) Rapport du Secrétaire général

- a) prend note du rapport du Secrétaire général ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général ;

ii) Contributions de l'Organisation au G20

- c) prend note des remarques introductives du Secrétaire général et du rapport de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20 (voir également la Note pour les discussions n° 1 sur *Strengthening the Multilateral Trading System* et la Note pour les discussions n° 2 sur *Trade, Growth and Jobs* destinées à la Réunion des ministres du commerce du G20 des 19 et 20 avril 2012, distribuées en session) ;
- d) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses de la Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20 et du Secrétaire général.

68. QUATRIEME RAPPORT ANNUEL DU COMITE D'EVALUATION

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)20](#) et des remarques introductives du Président du Comité d'évaluation (présentation PPT, diffusée sur l'Extranet du Conseil) ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et du Président.

69. PREPARATION DE LA REUNION DU CONSEIL AU NIVEAU DES MINISTRES DE 2012

LE CONSEIL

i) Projet d'ordre du jour annoté

- a) prend note du document [C\(2012\)60](#), des documents de séance n° 1 sur la documentation pour la RCM, n° 2 sur la participation à la RCM, n° 3 sur le programme du Forum, n° 4 présentant un projet d'éléments pour les Conclusions politiques ministérielles de la RCM de 2012, n° 7 sur les consultations de la RCM avec le BIAC et le TUAC tenues à Ankara le 5 avril, et n° 8 présentant le rapport du Président du Comité exécutif sur les discussions du Comité des 27 mars et 11 avril, ainsi que des remarques introductives du Président, de la Turquie en sa qualité de Présidente de la RCM, du Secrétaire général adjoint, M. Leterme, et des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président ;

- b) convient de revenir sur le Projet d'ordre du jour annoté figurant dans le document [C\(2012\)60](#) lors de sa prochaine session, à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour ;

ii) Projet d'Orientations stratégiques du Secrétaire général

- c) prend note du document [C\(2012\)57](#) et des remarques introductives du Secrétaire général, ainsi que des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Secrétaire général ;
- d) convient de revenir sur le projet d'Orientations stratégiques lors de sa prochaine session, à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour ;

iii) Rapport sur les travaux avec les partenaires clés

- e) prend note du document [C\(2012\)58/REV1](#), du rapport de la Présidente du CRE, ainsi que des commentaires des membres du Conseil ;
- f) note que le document [C\(2012\)58/REV1](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus et transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général ;

iv) Adhésion de la Fédération de Russie : Rapport d'étape

- g) prend note du document [C\(2012\)38/REV1](#) et du document de séance n° 5, du rapport du Président du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président ;
- h) note que le document [C\(2012\)38/REV1](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus et transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général ;

v) Projet de Notes pour les discussions

- i) prend note du document [C\(2012\)55/REV1](#) et des remarques introductives du Président, des rapports du Président du Comité exécutif et de la Présidente du CRE, ainsi que des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président ;
- j) note que le projet de Notes pour les discussions [[C\(2012\)55/REV1](#)] sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;

vi) Nouvelles approches face aux défis économiques – un document cadre

- k) prend note du document [C\(2012\)56/REV1](#) et des remarques introductives du Président, ainsi que des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président ;

- l) note que le document [C\(2012\)56/REV1](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;

vii) Stratégie pour le développement

- m) prend note des documents [C\(2012\)47/REV1](#) & CORR1 et [C\(2012\)61](#), du rapport du Président du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président ;
- n) note que le document [C\(2012\)47/REV1](#) & CORR1 sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;
- o) convient de revenir sur le document [C\(2012\)61](#) lors de sa prochaine session, à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour ;

viii) Vers un système commercial plus ouvert et une croissance riche en emplois

- p) prend note du document [C\(2012\)54](#) et du rapport du Président du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Conseil ;
- q) note que le document [C\(2012\)54](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;

ix) Nouvelles sources de croissance : les actifs intellectuels – conclusions intermédiaires du projet

- r) prend note du document [C\(2012\)59](#), du rapport du Président du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Conseil ;
- s) note que le document [C\(2012\)59](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;

x) Egalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat – Rapport final

- t) prend note du document [C\(2012\)71](#) et de son ANN, du rapport du Président du Comité exécutif, ainsi que des commentaires des membres du Conseil ;
- u) note que le document [C\(2012\)71](#) & ANN sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général et déclassifié ;

xi) Point sur la mise en œuvre de la Déclaration sur l'intégrité, la probité et la transparence dans la conduite des affaires et de la finance internationales

- v) prend note du document [C\(2012\)62](#) et des commentaires des membres du Conseil ;
- w) note que le document [C\(2012\)62](#) sera finalisé à la lumière des commentaires reçus, y compris au cours de la réunion des membres du Conseil se tenant dans l'après-midi du même jour, et transmis aux ministres sous la responsabilité du Secrétaire général.

70. BRIEFING SUR L'INITIATIVE *CLEAN.GOV.BIZ*

LE CONSEIL

- a) prend note du briefing du Secrétaire général adjoint, M. Boucher, sur l'Initiative Clean.Gov.Biz (voir la présentation PPT, la brochure sur l'Initiative et un projet de *Toolkit for Integrity* distribués en session) ;
- b) prend note des commentaires des membres du Conseil et des réponses du Président et du Secrétaire général adjoint, M. Boucher.

71. DIALOGUE AVEC LE PRESIDENT DU COMITE DE LA POLITIQUE DE L'INFORMATION, DE L'INFORMATIQUE ET DES COMMUNICATIONS

LE CONSEIL

- a) prend note de la présentation du Président du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (voir présentation PPT diffusée sur l'Extranet du Conseil) ;
- b) prend note des commentaires et questions des intervenants principaux, les Représentants permanents de Corée et du Canada, et d'autres membres du Conseil, et des réponses du Président du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications.

72. PROCHAINE SESSION ET PROGRAMME DE TRAVAIL INDICATIF DU CONSEIL

LE CONSEIL

- a) convient de tenir sa prochaine session le vendredi 4 mai 2012 ;
- b) prend note du programme de travail indicatif figurant dans le document de séance n° 6.

DOCUMENTS APPROUVES SELON LA PROCEDURE ECRITE

Les conclusions suivantes ont été approuvées par le Conseil selon la procédure écrite le 10 avril 2012 [[CES/PE\(2012\)3](#)] :

**73. CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION
DANS L'ENSEIGNEMENT : NOMINATION D'EXPERTS
NATIONAUX AU COMITE DIRECTEUR**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)45](#) et de son ADD1 ;
- b) adopte le projet de Résolution portant nomination d'experts nationaux au Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement figurant en Annexe au document [C\(2012\)45](#).

**74. PROJET DE DECISION DU CONSEIL AMENDANT LA
DECISION DU CONSEIL ETABLISSANT LE SYSTEME
DE L'OCDE POUR LA CERTIFICATION DES
MATERIELS FORESTIERS DE REPRODUCTION
DESTINES AU COMMERCE INTERNATIONAL
[\[C\(2007\)69\]](#)**

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)51](#) ;
- b) adopte le projet de Décision amendant la Décision du Conseil établissant le Système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international tel que figurant en Annexe au document [C\(2012\)51](#).

ANNEXE

PRESENTS

M./Mr. Gurría	Président/Chairman
M./Mr. Leterme	"
M./Mr. Wallenwein	Allemagne/Germany
M./Mr. Barrett	Australie/Australia
Mme Frederiksen	"
Mme/Ms. Fasching	Autriche/Austria
M./Mr. Haesendonck	Belgique/Belgium
Mme/Ms. LaRocque	Canada
M./Mr. Saez	Chili/Chile
M./Mr. Hur	Corée/Korea
M./Mr. Díez-Hochleitner	Espagne/Spain
M./Mr. Montalban	"
M./Mr. Kokk	Estonie/Estonia
Mme/Ms. Guthrie-Corn	Etats-Unis/United States
M./Mr. Kuosmanen	Finlande/Finland
Mme/Ms. Andréani	France
Mme/Ms. Birmpili	Grèce/Greece
M./Mr. Mikola	Hongrie/Hungary
M./Mr. Várkonyi	"
M./Mr. Forbes	Irlande/Ireland
Mme/Ms. Ásgeirsdóttir	Islande/Iceland
M./Mr. Barkan	Israël/Israel
Mme/Ms. Meir	"
Mme/Ms. Gabriel	"
M./Mr. Oliva	Italie/Italy
M./Mr. Yoshikawa	Japon/Japan
M./Mr. Ariyoshi	"
M./Mr. Hübsch	Luxembourg
M./Mr. Garcia-López	Mexique/Mexico
M./Mr. Eriksen	Norvège/Norway
Mme/Ms. Banks	Nouvelle-Zélande/New Zealand
M./Mr. Wellenstein	Pays-Bas/Netherlands
M./Mr. Wojciechowski	Pologne/Poland
M./Mr. Caldeirinha	Royaume-Uni
Mme/Ms. Brocková	République slovaque/Slovak Republic
M./Mr. Dolejsi	République tchèque/Czech Republic
M./Mr. Janousek	"
M./Mr. Bridge	Royaume-Uni/United Kingdom
M./Mr. Wood	"
M./Mr. Rant	Slovénie/Slovenia
M./Mr. Ahnlid	Suède/Sweden
M./Mr. Flückiger	Suisse/Switzerland
M./Mr. Tezcan	Turquie/Turkey
Mme/Ms. Spatolisano	Union européenne/European Union
Mme/Ms. Liira	"

M./Mr. Kristensen (Point/Item 68)	Président du Comité d'évaluation/Chair of the Evaluation Committee
M./Mr. Andersen (Point/Item 71)	Président du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (PIIC) / Chair of the Committee for Information, Computer and Communications Policy (ICCP)
M./Mr. Boucher	Secrétaire général adjoint/Deputy Secretary-General
M./Mr. Tamaki	Secrétaire général adjoint/Deputy Secretary-General
Mme/Ms. Ramos	Directrice de Cabinet & Sherpa de l'OCDE pour le G20/OECD Chief of Staff & G20 Sherpa, SGE
M./Mr. Wyckoff	Directeur/Director, STI
M./Mr. Bonucci	Directeur/Director, SGE/LEG
M./Mr. Pezzini	Directeur/Director, DEV
M./Mr. Pannier	Directeur/Director, SGE/EVIA
M./Mr. Bonturi	Directeur <i>ad interim</i> /Acting Director, SGE/CGRS
M./Mr. Williams	Chef de l'évaluation en profondeur/Head of In-depth Evaluation, SGE/EVIA
Mme/Ms. Carblanc	Chef de Division/Head of Division, STI/ICCP